



## ABBAYE D'AUBONNE 23-24-25 JUIN 2023

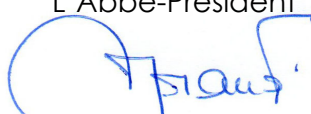
### Règles générales du plan de tir

---

- Dates des tirs :**
- Vendredi 16 juin 2023 de 14h00 à 19h30
  - Samedi 17 juin 2023 de 09h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
  - Jeudi 22 juin 2023 de 16h00 à 19h30
  - Vendredi 23 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Lieu des tirs :** Stand de Lavigny
- Distance :** 300 m.
- Nombre de cibles :** 6, Sius Ascor

- 1) Le tir est réservé uniquement aux membres de la Société.
- 2) Le port de la médaille est obligatoire.
- 3) Seule la munition vendue au stand est admise.
- 4) Seules les armes d'ordonnance sont admises
- 5) Rangeurs : le livret déposé près du secrétaire fait office de rangeur
- 6) Positions : selon règlement PT FST
- 7) Marquage : selon règlement PT FST

En tout temps, les règles de tir et les prescriptions régissant le tir sportif de la FST sont applicables.

L'Abbé-Président  
  
Marc Morandi

Le Greffier  
  
Mathieu Barbay



## ABBAYE D'AUBONNE 23-24-25 JUIN 2023

### Plan de tir

---

#### CIBLE EXERCICE

Armes :	armes d'ordonnance uniquement
Marquage :	A 100
Nombre de coups :	5, coup par coup
Position :	selon PT FST et l'article 4 du règlement de la FAV
Prix de la passe :	CHF 5.-, munition comprise
Classement :	aucun
Répartition :	aucune
Distinction :	aucune

#### CIBLE « SOCIÉTÉ »

Armes :	armes d'ordonnance uniquement
Marquage :	A 100
Nombre de coups :	5, coup par coup, passe unique
Disposition particulière :	dès 71 points fanion levé
Position :	selon PT FST et l'article 4 du règlement de la FAV
Prix de la passe :	passe gratuite
Classement :	au coup centré, appui par les suivants classement alternatif avec la cible « AMIS » (rangs impairs)
Répartition :	cible dotée par la Société, prix à tous les tireurs 1 <sup>er</sup> prix environ CHF 300.00 en nature ; dernier prix environ CHF 20.00.
Distinction :	couronne de laurier or au 1 <sup>er</sup> . couronne de laurier argent au 2 <sup>ème</sup>

## **CIBLE « AMIS »**

Armes :	armes d'ordonnance uniquement
Marquage :	A 100
Nombre de coups :	5, coup par coup
Position :	selon PT FST et l'article 4 du règlement de la FAV
Prix de la passe :	CHF 17.00, munition comprise
Rachat :	CHF 10.00, munition comprise
Classement :	à l'addition de la meilleure passe, appui par les suivantes classement alternatif avec la cible « SOCIÉTÉ » (rangs pairs)
Répartition :	cible dotée par la Société, 75% de la recette répartie à l'ensemble des tireurs 1 <sup>er</sup> prix environ CHF 300.00 en nature ; dernier prix environ CHF 20.00.
Distinction :	couronne de laurier or au 1 <sup>er</sup> . couronne de laurier argent au 2 <sup>ème</sup>

## **CIBLE « GOURMETS »**

Armes :	armes d'ordonnance uniquement
Cible :	A 100
Nombre de coups :	5, coup par coup
Position :	selon PT FST et l'article 4 du règlement de la FAV
Prix de la passe :	CHF 20.-, munition comprise
Rachat :	CHF 20.-, munition comprise
Classement :	à la meilleure passe selon formule établie par la commission de tir, appui par les suivantes
Répartition :	cible dotée par la Société, aux 5 premiers tireurs, bon dans un restaurant de leur choix pour des valeurs de CHF 500.-, CHF 400.-, CHF 300.-, CHF 200.- et CHF 100.-
Distinction :	aucune